

USINE D'EMBOUTEILLAGE ... ATTENTION ! NE SIGNEZ PAS UNE PETITION ANONYME !

1

Il circule à Alet les Bains, une pétition dont les auteurs sont restés dans l'anonymat. Pourquoi ? pour éviter des questions sur les vraies raisons de la campagne « l'usine à la gare » ? Voici 9 questions susceptibles d'engager un débat public :

QUESTION N°1 Pourquoi l'usine actuelle doit-elle déménager ? Parce qu'elle est

- dans le champ de visibilité des monuments classés
- à proximité d' habitations et dans une zone de loisirs, entre autres...

QUESTION N°2 Quel est le meilleur endroit pour l'usine ?

- hors du champ de visibilité des monuments classés - bis
- éloigné des habitations et des zones de loisirs - bis

QUESTION N°3 Où l'embouteilleur envisage-t-il d'implanter l'usine ? à la gare

- Dans le champ de visibilité des monuments classés. !!! re-bis
- A proximité d'habitations et de terrains indispensables pour les activités de loisirs : aire de la gare pour le stationnement des véhicules des touristes ...

QUESTIONS N°4 La réglementation exige-t-elle des normes particulières ?

- Au titre de la Loi sur les monuments historiques, les installations industrielles sont proscrites dans un rayon de **500 mètres**, compte tenu des prescriptions architecturales très strictes.

- Au titre de la loi sur les installations industrielles :

Au vu des volumes traités, une telle activité industrielle relève de la procédure d'Autorisation : soit des distances imposées vis à vis des maisons compte tenu des nuisances (bruit, poussière...) et des risques industriels (incendie...).

Cette procédure nécessite une enquête publique (probable opposition des riverains)

- Au titre des règles d'Urbanisme :

Le terrain pressenti côté gare étant dans une zone naturelle, un classement en zone industrielle nécessiterait une enquête publique (probable opposition des riverains)

QUESTION N°5 Y a-t-il sur la Commune des terrains plus appropriés ?

**Deux sites, au moins, présentent moins de problèmes pour l'environnement :
Au Sud du village, à 3 km environ - Au Nord , à 3 km, à la limite de Cournanel.
Dans les deux cas, les propriétaires sont vendeurs.**

QUESTION N°6 : Pourquoi l'embouteilleur ne s'intéresse pas à ces sites ?

- L'embouteilleur affirme qu'une telle implantation entraînerait des surcoûts, de l'ordre de 2 à 3 Millions d'Euros, en grande partie liés aux canalisations d'eau.

- En fait, de telles canalisations coûtent **90 Euros / ml** (terrassement compris), soit moins de **300. 000 €** pour 3 kilomètres ; investissement modeste au **regard des immenses avantages en faveur de l'environnement et du patrimoine d'Alet.**

USINE D'EMBOUTEILLAGE ... ATTENTION !

2

NE SIGNEZ PAS UNE PETITION ANONYME !

Rappelons que le repreneur a parlé d'un financement de 20 Millions d'Euros.

Le Maire a toujours dit « *l'exploitant a le choix du terrain* » ; fort de ce « droit », l'embouteilleur a retenu la solution la plus économique pour son portefeuille.

L'approche est erronée : face un projet de zone industrielle, les administrations doivent faire respecter les règlements en matière de nuisances, de sécurité et de préservation du Patrimoine Historique ; les alétois doivent être consultés par voie d'enquêtes publiques.

QUESTION N°7 : Combien rapporte cette activité à la Commune, à ce jour ?

50.000 € /an environ au titre de la fiscalité sur les eaux minérales : **«surtaxe»**

Par comparaison, les taxes sur les jeux du casino représentent plus de 300.000 € /an

N.B : les locations disparaîtront avec le déménagement de l'usine.

La taxe professionnelle ira prochainement à la Communauté des Communes, en application de la loi.

Reste l'espoir, pour certains, d'une hausse de l'activité et des débouchés à **l'exportation**, mais il faut savoir que les **exportations ne sont pas assujetties à la « surtaxe » pour la Commune.**

De toute façon, **un site industriel approprié sera plus productif qu'un site exigü**

N.B : L'embouteilleur se contenterait de 3.000 m2 sur la gare, ce qui est très en-dessous des impératifs de productivité annoncés (nécessité de plus d'un hectare...) ;

QUESTION N°8 : Combien a coûté cette activité à la Commune ?

- La Commune aura investi plus de **600.000 Euros** en frais d'études, de forage...), soit, **400 Millions** d'Anciens Francs .
- Les passages des semi remorques transportant les bouteilles ont gravement **endommagé la voirie communales : charges énormes pour les contribuables**

Le bilan est donc négatif, et encore faut-il prendre en compte les effets **négatifs indirects**

- **Le saccage du site des Eaux Chaudes a lourdement détérioré l'image d'Alet les Bains** et, en conséquence, sa **vie économique** naturellement tournée vers le **tourisme et les activités de loisirs**.
- Les alétois doivent veiller à ce que le transfert de l'usine soit assez éloigné des monuments classés afin de supprimer les problèmes et non les pérenniser.

QUESTION N°9 : Les relations financières entre la Commune et l'exploitant ont-elles été fixées pour l'utilisation du forage : investissement lourd aux frais des contribuables ? La priorité des usages publics de l'eau est-elle garantie ?

Nullement ; là est le problème...La Commune est propriétaire du forage.

Peut-on parler d'usine si un nouveau contrat d'exploitation n'est pas établi ?

Peut-on parler d'un usage commercial de l'eau si les usages publics ne sont pas garantis ? Selon, vous quelle est la priorité ?

De campagnes dans les journaux en « conférences de presse » à la Mairie, les élus de tous bords (parlementaires et autres) nous ont asséné leur discours passe-partout (économie locale, emplois...) en évitant tout débat public. **Prenons la parole !**

USINE D'EMBOUTEILLAGE ... ATTENTION !
NE SIGNEZ PAS UNE PETITION ANONYME !
ASSEZ D' INTOX – ORGANISONS UN DEBAT PUBLIC !
PETITION POUR UN NOUVEL EMBLACEMENT DE
L'USINE DES EAUX D'ALET

Cette pétition, à la différence d'autres qui circulent dans le village, n'est pas anonyme : l'Association qui lance cette pétition s'identifie ci-dessous.

Nous sommes conscients de l'impact négatif que génère l'emplacement actuel de l'usine des eaux d'Alet sur le site des Eaux Chaudes.

Soucieux de préserver notre patrimoine et de valoriser le cœur du village, les emplois, l'économie locale, nous prenons acte que le principe d'un transfert rapide de l'usine sur un «site approprié» est inéluctable et répond à des impératifs réglementaires incontournables.

Un tel projet industriel, fondé sur une richesse publique (l'eau) doit être accompagné de garanties pour les intérêts communaux, ceci d'autant que de lourds investissements ont été payés par les contribuables (forages, études...)

1° - SUR LE CHOIX DU SITE :

Nous voulons que ce nouveau site préserve l'environnement et le patrimoine historique d'Alet.

A ce jour, plusieurs sites sur la Commune ont été envisagés pour cette activité. Afin de lutter contre toutes pressions et manœuvres de désinformation, et au contraire, alimenter un **débat public**.

nous demandons aux intervenants dans cette opération de COMMUNIQUER, pour chacun des sites, au moins 3 sites :

- les études, perspectives, plans, coupes, .
- les évaluations en terme de coûts,
- les avis des Administrations concernées.

2° SUR LA PRESERVATION DES INTERETS COMMUNAUX

préalable à tout projet d'exploitation du forage

Nous demandons aux intervenants dans cette opération de COMMUNIQUER

- les garanties assurant la priorité des usages publics de l'eau
- les clauses du contrat d'exploitation du forage :
la nature juridique du contrat, sa durée, les clauses de résiliation,

**USINE D'EMBOUTEILLAGE ... ATTENTION !
NE SIGNEZ PAS UNE PETITION ANONYME !**

5